

❖ **Parcours scolaire et professionnel :**

Diplômes :

Date du dernier diplôme :

Niveau scolaire (niveau d'études) :

Activités professionnelles antérieures :

.....
.....
.....

Instituts de formation déjà fréquentés :

.....
.....
.....

❖ **Situation de handicap (la loi prévoit des compensations aux situations de handicap afin de promouvoir l'égalité des droits et des chances).**

Oui Non

Votre handicap est-il reconnu Oui Non

Si oui, par quel organisme (fournir le justificatif) :

INFORMATIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DU COÛT DE LA FORMATION

La prise en charge du coût de votre formation est différente en fonction de votre situation à l'entrée en formation. Veuillez cocher la case correspondant à votre situation.

Les étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans.

Le coût de la formation des étudiants en formation initiale est pris en charge par une subvention émanant de la Région Ile-de-France. Le droit d'inscription universitaire en IFSI reste à la charge de l'étudiant (170€ pour l'année universitaire 2021-2022). Il est revu chaque année et est à remettre avec le dossier d'inscription.

→ **Fournir un certificat de scolarité.**

Les élèves ou étudiants âgés de 25 ans ou moins à la date d'entrée en foration

Les étudiants salariés.

Prendre contact auprès de la direction des ressources humaines de votre établissement employeur ou le service de formation continue, qu'il relève du secteur public ou du secteur privé. La prise en charge est fixée par l'organisme financeur, par exemple : FONGECIF, UNAGECIF, UNIFORMATION, ANFH...

Nom de l'employeur et/ou organisme de prise en charge :

.....

Adresse mail :

→ Fournir l'accord de prise en charge de l'employeur.

Les étudiants salariés en promotion professionnelle.

Le coût de la formation (8 000 euros par an plus ou moins le taux d'augmentation annuel réévalué chaque année) et les frais d'inscription en IFSI (170€ pour l'année universitaire 2021-2022) sont pris en charge par l'employeur. Pour tous renseignements, prendre contact auprès de la direction des ressources humaines ou du service de formation continue de votre établissement employeur.

Nom de l'employeur et/ou organisme de prise en charge :

.....

Adresse mail :

→ Fournir l'accord de prise en charge de l'employeur.

Les étudiants demandeurs d'emploi.

Le coût de la formation de l'étudiant relevant du Pôle Emploi est pris en charge par une subvention de la Région Ile-de-France **si et seulement si** vous n'êtes pas démissionnaire et que vous êtes inscrit à pôle-emploi **depuis plus de six mois** à la date d'entrée en formation. Le droit de scolarité annuel d'inscription en IFSI reste à la charge de l'étudiant (170€ pour l'année universitaire 2021-2022). Il est revu chaque année et est à remettre avec le dossier d'inscription.

→ Les demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits au Pôle Emploi **depuis 6 mois** au minimum **sans aucune indemnité** → Fournir l'avis de situation Pôle Emploi et carte d'inscription.

→ Les demandeurs d'emploi (catégorie A et B) inscrits au Pôle Emploi **depuis 6 mois** au minimum **avec indemnité** → Fournir l'avis de situation Pôle Emploi et carte d'inscription.

Statistiques de l'ARS à communiquer OBLIGATOIREMENT

Numéro d'identifiant :

Indemnisé (e) : OUI NON

Date d'inscription à Pôle Emploi : -- /--/----

Date de fin du dernier contrat de travail : -- /--/----

Type de contractualisation : CDD CDI Intérim Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation CSP

Motif de fin du dernier contrat de travail :

Les étudiants nécessitant une prise en charge individuelle .

Le coût de la formation (8000 euros par an plus ou moins le taux d'augmentation annuel réévalué chaque année) et les frais d'inscription en IFSI (170€ pour l'année universitaire 2021-2022), sont à votre charge si vous ne relevez d'aucune situation citée ci-dessus.

→ **Fournir une attestation sur honneur d'autofinancement des frais de formation.**

Les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...), y compris en cas de démission (fournir le justificatif).

Les étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

Les bénéficiaires du RSA.

→ **Fournir le justificatif.**

RAPPEL : Les salariés **démissionnaires et/ou en disponibilité** font partie de ceux qui devront s'acquitter du coût total de la formation pendant les trois années de formation.

Le statut d'entrée en formation reste le même durant toute la durée des études.

NOMS ET PRENOMS DES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom/Prénom	Lien de parenté	Numéro de téléphone

LA LISTE DES PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION A L'IFSI POUR LE 01/07/2021

- Une photo d'identité
- Un chèque de 170 euros à l'ordre du trésor Public (droit de scolarité d'établissements publics)
- Une copie de votre pièce d'identité CNI ou passeport ou titre de séjour valide
- Une copie de votre permis de conduire
- Une copie de votre carte grise
- Un RIB à votre nom et prénom
- Une attestation de Sécurité Sociale
- La copie de votre diplôme du baccalauréat pour les candidats ayant passé les épreuves en 2021 ou une attestation de réussite aux épreuves du baccalauréat
- Diplômes obtenus (BAC, DAEU, BTS, CAP, DEAS...)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile

- L'attestation d'assurance couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs pouvant survenir lors **des stages en milieu hospitalier** (inscription possible le jour de la pré-rentrée)
- Le justificatif de prise en charge du financement de la formation
- Le certificat médical d'entrée en IFSI rempli par un **médecin agréé de l'Agence Régionale de Santé**
- L'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations **obligatoires**

